REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES

UNITE DE GESTION DU PROJET
****

PROLOG

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

PROJECT UNIT MANAGEMENT
****

COMMUNIQUE N° 0000053/C/MINDDEVEL/SG/PROLOG/UGP/SPM/2026 DU 23 NOV 2026

Portant publication des résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt n°00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026 pour la préqualification des entreprises dans le cadre des appels d'offres restreints du second cycle de financement des investissements du Conseil régional de l'Extrême-Nord.

Le Coordonnateur National du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) porte à la connaissance du public, et en particulier des entreprises ayant manifesté leur intérêt pour la Région de l'Extrême-Nord, les résultats de l'Appel Général à Manifestation d'Intérêt (AGMI) n°00054/AGMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 du 21 juillet 2026. Cet AGMI visait la présélection des entreprises intéressées à réaliser des infrastructures intercommunales résilientes au climat dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, au titre des exercices 2026 et 2027.

Pour la Région de l'Extrême-Nord, les candidatures ont été examinées par la Commission ad hoc d'évaluation instituée par la Décision n°00000121/D/MINDDEVEL/PROLOG/SPM/ASPM du 19 août 2026. Cette commission, présidée par le Représentant du Président du Conseil régional de l'Extrême-Nord, a analysé 167 candidatures. Son rapport d'analyse a été signé à Maroua.

Les candidatures ont fait l'objet d'une vérification des conditions minimales d'éligibilité et d'une évaluation technique sur 100 points, avec un seuil éliminatoire de 70 points.

Au terme de cette procédure, les entreprises et groupements dont les noms suivent sont déclarés préqualifiés. Ils sont inscrits, selon le cas, sur une ou plusieurs des sept (07) listes restreintes ci-après, soit quatre-vingt-cinq (85) inscriptions au total. Ces listes concernent les sous-projets financés au profit du Conseil régional de l'Extrême-Nord au titre du second cycle du guichet RCSG.

Sous-projet P01 - AEP de Fotokol - système solaire 113 kW, réseau, sanitaires, stockage 200 m³ (Logone-et-Chari) - 9 entreprises

N°	Raison sociale
1	ETS KVZ ENGINEERING & CAMEROES INTEGRAL MAINTENANCE SARL
2	SAHEL DEVELOPMENT SARL
3	ETS KILA ET FILS
4	SOLKAMTECH SARL
5	SPRINT-PAY
6	SAHEL WATER SANITATION AND ENVIRONNEMENT
7	SINI SARL
8	RAMOS BTP SARL
9	ETS AL AZIZA

Sous-projet P02 - Lycée d'enseignement général de Bec de Canard - deux blocs pédagogiques et équipements (Gobo, Mayo-Danay) - 12 entreprises

N°	Raison sociale
1	NICAM SARL

N°	Raison sociale
2	ETS FALMAS
3	Groupement KT&CO BTP SA et DJEMO BTP SARL
4	LE GLOBE BTP
5	SOHAGAF SARL
6	SOCIM SARL
7	ETS EL BICHAIR COMPANY
8	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA
9	SINI SARL
10	LIGHT COMPANY LTD
11	FLISES SARL
12	COPRES SARL

Sous-projet P08 - CES de Mbitcharé - quatre blocs pédagogiques R+1 (Moulvoudaye, Mayo-Kani) - 14 entreprises

N°	Raison sociale
1	GROUP WAGA INC
2	Groupement INFRAPLUS SARL / ETS PIFAD
3	NICAM SARL
4	KT&CO BTP SA
5	LE GLOBE BTP
6	SOHAGAF SARL
7	TWINLEX LTD
8	ETS EL BICHAIR COMPANY
9	VENUS N.J. SARL COMPANY
10	SINI SARL
11	FLISES SARL
12	SPEEDMAT SA
13	COPRES SARL
14	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA

Sous-projet P09 - CES de Zongoya - quatre blocs pédagogiques R+1 (Ndoukoula, Diamaré) - 16 entreprises

N°	Raison sociale
1	GROUP WAGA INC
2	2ER
3	CN DESCAMBOULWARE COMPANY LTD
4	Groupement INFRAPLUS SARL / ETS PIFAD
5	SOLKAMTECH SARL
6	NICAM SARL
7	TROPICS-CAM BTP
8	KT&CO BTP SA
9	LE GLOBE BTP
10	SOHAGAF SARL
11	ETS EL BICHAIR COMPANY
12	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA
13	VENUS N.J. SARL COMPANY

N°	Raison sociale
14	GROUPE SOMAF S.A.
15	SINI SARL
16	FLISES SARL

Sous-projet P21 - Pont dalot caisson de 60 m sur le Mayo Boula à Yakang (Mindif, Mayo-Kani) - 12 entreprises

N°	Raison sociale
1	STE SADJO BABA
2	BOOGY SARL
3	ETIC BTP SARL
4	Groupement DEVELOPMENT BUSINESS SERVICE / MACOSTA / SPRINT PAY
5	LE GLOBE BTP
6	ETS EL BICHAIR COMPANY
7	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA
8	Groupement ERP SARL / ETS GEPSE
9	VENUS N.J. SARL COMPANY
10	ETS AMADOU YAYA SIDDI
11	Groupement ETS LAMANU / ETS SOUAIBOU ADAMOU
12	KT&CO BTP SA

Sous-projet P22 - CES de Houloum - trois blocs pédagogiques R+1 et équipements (Meri, Diamaré) - 10 entreprises

N°	Raison sociale
1	2ER
2	SOLKAMTECH SARL
3	KT&CO BTP SA
4	LE GLOBE BTP
5	SOHAGAF SARL
6	ETS EL BICHAIR COMPANY
7	SAHEL INGÉNIEUR CONSEIL
8	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA
9	SINI SARL
10	SHEDEX GLOBAL LTD

Sous-projet P32 - Hôpital régional de Maroua, annexe de Kousséri - services médicaux spécialisés et hospitalisation (Logone-et-Chari) - 12 entreprises

N°	Raison sociale
1	GROUP WAGA INC
2	FOULLAH EDIFICE CAMEROUN SARL
3	RENAISSANCE ENGINEERING LTD
4	NICAM SARL
5	SOCIÉTÉ ECTP SARL
6	GROUPE FX
7	2ER
8	Groupement BEED ENGINEERING / GROUP MATTIODA
9	VENUS N.J. SARL COMPANY

N°	Raison sociale
10	GROUPE SOMAF S.A.
11	ETS AL AZIZA
12	FLISES SARL

Le Conseil régional de l'Extrême-Nord, Maître d'Ouvrage, lancera les appels d'offres restreints. Les entreprises préqualifiées y seront invitées à remettre leurs offres techniques et financières, uniquement pour le ou les sous-projets au titre desquels elles figurent sur la liste restreinte. La préqualification ne vaut ni attribution de marché ni engagement du PROLOG ou du Conseil régional de l'Extrême-Nord.

Règle de plafonnement des attributions : à l'issue des appels d'offres restreints, une même entreprise ne pourra être attributaire de plus de deux (02) marchés au titre des sept (07) sous-projets visés par le présent communiqué. Ce plafond s'applique aussi aux marchés obtenus en qualité de membre d'un groupement. Les Dossiers d'Appel d'Offres préciseront les modalités d'application de cette règle, notamment lorsqu'un soumissionnaire est classé premier sur plus de deux sous-projets.

Conformément aux dispositions de l'AGMI, le maintien sur les listes restreintes est subordonné à deux conditions :

- les résultats de la visite des sièges, sites et installations des entreprises, qui vérifie l'effectivité de leurs capacités humaines et matérielles ;
- l'authenticité des pièces fournies.

Lorsqu'une entreprise a proposé le même personnel ou le même matériel pour plusieurs sous-projets, sa capacité à exécuter simultanément les marchés concernés sera vérifiée au stade des appels d'offres restreints.

Toute fausse déclaration ou pièce falsifiée entraîne l'exclusion de l'entreprise concernée, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle elle est constatée. Les sanctions prévues par la réglementation en vigueur et par les Directives de la Banque mondiale s'appliquent alors.

Les candidats non retenus peuvent obtenir communication des motifs du rejet de leur candidature. Ils adressent pour cela une demande écrite à l'Unité de Coordination Régionale du PROLOG pour l'Extrême-Nord, à Maroua, dans un délai de [3] jours ouvrables à compter de la publication du présent communiqué.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera et affiché au siège du Conseil régional de l'Extrême-Nord et à l'UCR-Extrême-Nord du PROLOG.

Yaoundé, le 23 NOV 2026

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Ngwa Estelle T. M[illegible]son

[illegible] in Economics

Senior Statistician and Economist Engineer

Ampliations :

- MINDDEVEL / SG (compte rendu)
- Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord
- Président du Conseil régional de l'Extrême-Nord
- Banque mondiale (information)
- UCR-Extrême-Nord du PROLOG
- Commission ad hoc d'évaluation (Extrême-Nord)
- Affichage / Presse
- Archives / Chrono